

N°DCA-2023-035

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
2
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA SECURITE DANS LES
ETABLISSEMENTS DU SDIS**

Le 15 juin 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.
MM. Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Didier TERRIER.

Suppléants

Mme Patricia RENOUE.
MM. Pierre AUBRY, Thomas HERMAND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOUR.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur André GAUTIER.
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée.

MM. Nicolas BERTRAND, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT – représenté, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine

*

* *

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération n° 2018-CA-07 du Conseil d'administration du 14 février 2018 portant création d'une autorisation de programme relative à la sécurité dans les établissements du Sdis, modifiée.

*

* *

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme (AP) destinée à la sécurité dans les établissements du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76), créée en 2018 et régulièrement ajustée depuis cette date.

Cette AP a permis de mettre en œuvre les mesures préventives pour renforcer la sécurité des accès et la sûreté de tous les sites du Sdis 76.

Le solde de l'opération s'établit comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement	
		déjà consommés	2022
Sécurité dans les établissements du Sdis	600 000,00 €	486 254,98 €	113 745,02 €
			15 486,87 €

Il est donc proposé de clôturer cette autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant			
	Global	Final	Final/Initial	
			(en €)	(en %)
Sécurité dans les établissements du Sdis	600 000,00 €	501 741,85 €	- 98 258,15 €	-16,38%

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230619-DCA-2023-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 19/06/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER